

L'OR À LA GUYANE FRANÇAISE (1856-1929)

De retour des placers
(*Le XIX^e siècle*, 2 novembre 1894)

Un comptable, Jules Desmazures, âgé de 40 ans, était condamné le 14 mai 1890, par la cour d'assises de la Seine, à dix ans de réclusion pour détournement de fonds.

L'escroc n'avait pu être capturé par la police. En apprenant sa condamnation, il songea d'abord à regagner l'île Maurice où il est né ; mais, craignant d'y être arrêté, il se décida pour un voyage aux Antilles.

Là, il exerça de nombreux métiers, amassa un petit pécule et apprit récemment que l'on venait de découvrir dans la Guyane, sur le territoire contesté, un certain nombre de placers.

Desmazures se procura des capitaux et se rendit sur les bords du Maroni, accompagné de deux aventuriers dont il avait fait la connaissance aux Antilles. Nos trois chercheurs d'or ne perdirent pas leur temps ; au bout de quelques mois, ils avaient réuni une somme suffisante pour rentrer à Paris et mener la grande vie qu'ils avaient rêvée.

Mais les deux compagnons de Desmazures le dépouillèrent si bien qu'il ne lui resta que la somme nécessaire pour payer le voyage.

Desmazures revint donc seul à Paris. À bout de ressources, il errait depuis un mois dans la ville, gagnant péniblement sa vie en déchargeant des bateaux sur les quais et en faisant quelques corvées aux Halles.

Reconnu hier par deux agents de la Sûreté, il a été conduit chez M. Cochefert qui, après interrogatoire, l'a fait écrouer au Dépôt.

La production d'or en Guyane
(*Paris-Capital*, 29 décembre 1897)

L'énorme production des innombrables mines d'or du Transvaal, qui nous est soigneusement câblée chaque mois, a relégué au second plan les résultats de l'exploitation aurifère d'autres régions moins tapageuses.

Ceux-ci ne sont pourtant pas à dédaigner, et peuvent aisément soutenir la comparaison si l'on tient compte des faibles capitaux engagés à côté des sommes colossales enfouies dans les entreprises du *Rand*.

La Guyane nous envoie toujours un nombre respectable de kilogrammes d'or par mois. C'est ainsi que les expéditions par poste, venant de Cayenne par le transatlantique arrivé à Saint-Nazaire le 24 courant, comprenaient notamment :

- 49 caissettes pour MM. Morin frères ;
- 35 caissettes pour MM. Gardais et Trannoy ;
- 54 caissettes pour MM. Lemoine et Gachet ;
- 38 caissettes pour la Banque coloniale ;
- 20 caissettes pour Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise ;
- 14 caissettes pour M. Sabourdin ;

10 caissettes pour MM. Marcuard, Krauss et C^{ie}.

220 caissettes.

Si l'on tient compte que chaque caissette pèse brut à peu près un kilogramme d'or évaporé ou de pépites, c'est donc une production d'au moins 600.000 fr., que notre colonie guyanaise nous envoie mensuellement, sans compter les envois faits autrement que par la poste.

Cela mérite tout au moins d'être signalé !

PLACERS GUYANAIS (1856-1898) : ÉCHECS EN CHAÎNE

Les placers à la Guyane
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 septembre 1898)

On nous écrit la lettre suivante que nous ne croyons pas devoir supprimer, car elle contient des détails intéressants, mais nous en laissons la responsabilité à l'auteur comme d'usage :

Au moment où l'on cherche à trouver à Paris des capitaux pour lancer une troisième fois le placer Dieu-Merci*, qui vient d'être acquis à la barre de justice, à Cayenne, pour le prix de 100.000 fr. environ, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de rappeler les échecs successifs auxquels ont donné lieu les différentes tentatives faites à la Guyane.

[L'Approuague]

En 1856, lors de la découverte des gisements aurifères, la Compagnie des Mines de l'Approuague vit ses actions atteindre le cours de 5.000 fr. ; la société sombra au bout de quelques années d'exploitation infructueuse.

[Compagnie des mines d'or de la Guyane française]

La Compagnie des mines d'or de la Guyane française, fondée vers 1878 [en 1875] sous les auspices du baron de Reinach, ne donna jamais aucun résultat, bien que les actions aient atteint, un moment donné, le cours fantastique de 20.000 fr. ; plusieurs millions furent ainsi enlevés à l'épargne française qui absorba les actions, parts de fondateurs et obligations de cette société.

[Société des gisements aurifères de la Guyane française]

La Société des gisements aurifères de la Guyane française, fondée au capital de 5.000.000 de fr., en 1880, pour l'exploitation du placer Pas-Trop-Tôt, fut liquidée en 1891 ; le placer Enfin, qui absorba son voisin, remit une de ses actions contre quatre de la Société de Pas-Trop-tôt. L'action d'Enfin valant environ 40 fr., il en résulte que l'actionnaire de Pas-Trop-Tôt a reçu pour tout dividende ou répartition une somme de dix francs après onze années d'attente.

[Compagnie générale de la Mana]

La Compagnie des mines d'or de la Mana, fondée pour le traitement des quartz, a vu le cours de ses actions atteindre 6.000 fr. et 5.000 fr. pour les parts de fondateurs. La

haute Banque et le monde de la Bourse n'ont pas oublié cet échec retentissant qui leur a coûté plusieurs dizaines de millions de francs au profit des lanceurs de cette affaire.

[Compagnie des mines d'or de Sinnamary]

La Compagnie des mines d'or de Sinnamary (Dieu-Merci et El Dorado), fondée en 1888, au capital de 1.500.000 fr., fut mise en liquidation au mois d'avril 1893, sans avoir distribué le moindre dividende, et il n'y aura aucune répartition. C'est cette mine que l'acheteur, un notable de la Guyane, voudrait repasser au bon public.

Notons pour mémoire la Compagnie du National, et plusieurs autres, dont l'insuccès a passé inaperçu. Deux sociétés, deux seules, ont survécu et ont donné des dividendes.

[Gisements d'or de Saint-Élie]

Saint-Élie a été fondée en 1878, au capital de 4.000.000 de fr., cette société a distribué depuis vingt ans environ 520 fr. de dividende par action, soit 104 % ou environ 8,20 % par an. En outre des 8.000 actions, un nombre égal de parts viennent partager les rares dividendes. L'action vaut environ 50 fr.

[Placer Enfin !]

Le placer Enfin !, fondé en 1880, au capital de huit millions, réduit d'abord de moitié et porté ensuite à cinq millions, pour l'achat de de son voisin, a distribué au total 80 fr. de dividende depuis 18 ans, soit 1 % par an. Les titres valent 40 fr.

Si, en regard des ruines accumulées, nous mettons les faibles résultats donnés par les deux qui vivent péniblement, l'on se demande si l'épargne ne doit pas refuser d'entrer dans toute affaire nouvelle.

Les mines ont produit des quantités considérables d'or, mais tout a été absorbé par la cherté de la main-d'œuvre, qui fait défaut, des frais de direction locale, des vivres et surtout des transports. Si notre épargne y a perdu des sommes considérables, les habitants de la Guyane — directeurs, représentants, employés et ouvriers et les commerçants en particulier — ont gagné ce que nous y laissons ; de nombreuses fortunes ont été édifiées. Aussi, chaque fois qu'on nous parle d'une nouvelle affaire, nous répondons invariablement que si elle était bonne, les vendeurs n'auraient pas besoin de faire appel aux capitaux de la Métropole. Il y a assez d'argent à Cayenne pour les entreprises susceptibles de rémunérer les capitaux.

GUYANES
par Maurice GUFFROY¹
(*Paris-Capital*, 19 juillet 1889)

Nous extrayons du *Bulletin de la Société de géographie commerciale* la notice ci-dessous :

DES ZONES AURIFÈRES DE GUYANE ²

Peu de savants ont recherché sérieusement quelles causes pouvait être attribuée la présence de l'or en Guyane. Les rares prospecteurs possédant quelques connaissances géologiques et ayant visité le pays se trouvent être d'avis différent, et forment deux camps d'opinion distincte.

¹ Maurice Guffroy : administrateur de la Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise. Fils d'Armand Guffroy, président de la Société parisienne de crédit et de commission, promoteur de cette affaire aurifère.

² Communication faite à la IV^e section, le mardi 28 juin 1898.

Les uns veulent que les zones aurifères soient dues à des masses quartzeuses ayant fait éruption à travers la croûte terrestre, fendillée lors d'une révolution cosmique. D'autres attribuent simplement la présence de l'or à la formation primitive des montagnes guyanaïses. Celles-ci sont, en effet, formées de roches granitiques micacées, schisteuses et gneissiques, d'origine essentiellement primaire et aurifères.

Ces deux opinions peuvent avoir leurs défenseurs, mais il est maintenant établi que les Guyanes contiennent quatre zones bien distinctes de terrains aurifères.

La première zone, de conformation schisteuse, s'étend, pour la Guyane française, de la crique Sparwine, affluent du Maroni, à la crique Ara Montales, affluent de l'Oyapock.

Elle est exploitée dans les placers : 1° de la crique Sparwine ; 2° sur les affluents de la Mana, au sud de la crique Bon-Espoir ; 3° sur les affluents du Sinnamary. au sud de la crique des Tigres où se trouvent les grands placers Saint-Élie, Courtagé, Dieu-merci ; dans le Coureibo, à peu près jusqu'au saut Lucifer ; dans les criques du Sinnamary. jusqu'à la montagne de Plomb dans laquelle la rivière de Kourou prendrait sa source ; 4° sur l'Approuague à la hauteur de la crique Ipoucin ; 5° et dans l'Oyapock vers la crique Ara Montales.

Cette zone traverserait encore le Cachipour, au Grand-Saut, pour se perdre dans l'océan Atlantique aux environs de Counani.

Au sud de cette zone aurifère schisteuse s'étend une vaste zone de sable micacé qui ne finit guère sur le Maroni qu'au-dessus du saut Boni Doro.

Cette zone, dont la traversée a découragé bien des prospecteurs, a été dernièrement explorée par des chercheurs de mica : leurs recherches, jusqu'ici, ont été infructueuses pour ce qui touche les découvertes permettant l'exploitation par plaques suffisamment larges.

La seconde zone aurifère, d'essence gneissique, traverserait les sauts Peter-Sougou et Coumarou-Gnan-Gnan, couperait le haut de la crique Léopard, où elle serait [exploitée par les propriétaires du placer « Enfin »](#), la source de la Mana, celle du Simiamary, celle de l'Approuague, l'Inipi et le confluent du Camopi et de l'Oyapock³.

Un groupe de montagnes élevées sépare cette seconde zone de la troisième. Ce sont les montagnes Françaises, les montagnes de l'Aboumami, celles des nègres Youcas-Poligoudoux, des Indiens Emerillons, des Indiens Toucouchis et des Indiens Oyampis, sur l'Oyapock.

Ces montagnes granitiques sont certainement aurifères ; mais les difficultés de pénétration en ont rendu la prospection d'autant plus rebutante que leur altitude laisse peu espérer la rencontre de terrains alluvionnaires. Or, comme les moyens d'exploitation employés en Guyane sont encore actuellement trop rudimentaires pour permettre l'exploitation d'autres terrains, les prospecteurs ont négligé de tout temps la recherche des filons, et se sont écartés des terrains qui ne présentaient pas d'autres espérances que la rencontre de bancs quartzeux.

Au delà de ces masses granitiques, se trouve la troisième zone aurifère, incontestablement la plus riche des trois.

L'histoire des placers de l'Awa et du Contesté franco-hollandais n'est pas à refaire. Le nombre de kilogrammes d'or retirés paraît fantastique et le terrain est loin d'être épuisé.

De nouvelles découvertes viendront chaque jour s'ajouter aux acquisitions antérieures, et l'exploitation alluvionnaire ne fera que s'accroître jusqu'à ce que des machines suffisamment mobiles et perfectionnées permettent d'aborder les riches filons contenus dans les [concessions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise](#).

³ L'existence de cette zone vient d'être confirmée par les récentes découvertes (janvier 1898) faites dans le Haut-Mana, au-dessus de la zone de sable micacé que le prospecteur mil dix jours à traverser. [Actuellement, plus de 40 petites exploitations grappillent sur ce nouveau point aurifère.](#)

La troisième zone, exploitée également sur la rivière de Ouaqui, affluent du Maroni, coupe le Yaroupi et l'Oyapok et va donner son or au Carsewène qui, contesté, aussi célèbre que son devancier l'Awa, enrichira encore les compagnies méthodiquement organisées qui viendront reprendre l'exploitation des terrains gaspillés par les maraudeurs de 1894.

Beaucoup de personnes considèrent la quatrième zone comme une légende. En effet, les récits de sa fabuleuse richesse, qui nous ont été transmis par de rares voyageurs, semblent taxés d'exagération.

Pourtant, le récent voyage de M. le prince de Cystria (1896) à travers les monts Tumuc-Humac ne permet plus de laisser planer un seul doute sur l'existence de cette région aurifère. M. de Cystria échangea sans difficulté à des Indiens autochtones les pépites d'or qu'ils portaient au cou ou à leurs arcs contre de petits paquets de verroteries. Mais de même que ses devanciers, Crevaux et Coudreau, il lui fut impossible d'obtenir le moindre renseignement sur l'emplacement où ces pépites avaient été recueillies.

En effet, les sorciers indiens, qui entretiennent toujours avec soin de subtiles superstitions parmi leurs ouailles, affirment que la race rouge disparaîtra subitement le jour où la race blanche saura trouver l'or dans leur pays. Cette superstition dont l'origine remonte évidemment aux débuts de la conquête espagnole, est ancrée si fortement dans la race rouge, qu'il est difficile de faire causer les Indiens sur ce sujet.

C'est sur les versants sud-est des monts Tumuc-Humac qu'il nous faut chercher des indices qui, en resserrant de plus en plus le cercle de nos investigations, permettront d'indiquer aux explorateurs et aux prospecteurs futurs, le point vers lequel devront se diriger leurs recherches.

Le Jamunda, affluent de l'Amazone, qui va jusqu'à la chaîne des monts Tumuc-Humac à travers des savanes, est le pays des fabuleuses amazones que le traître Orellana a prétendu avoir vues, en fuyant avec les trésors de Gonzalo Pizarro. Le fleuve est parsemé de rapides, et malgré cela, il coule pendant près de 300 kilomètres en plaine et vient se jeter dans le Trombetas, près de l'Amazone.

Ce fleuve est la limite politique entre l'État de l'Amazonas et celui du Para. Le Trombetas prend sa source dans les monts Tumuc-Humac.

Les Indiens désignent ce fleuve sous le nom d'Oriximina, fleuve de l'or, il a un cours total de 525 kilomètres coupé par des sauts, au milieu desquels se réfugieront beaucoup de nègres soumis à l'esclavage dans les Guyanes (1654).

Ces nègres marrons ont formé des villages qui existent encore actuellement dans le haut Trombetas. Ils racontent que, du temps de l'esclavage, ils quittaient leur village pour se rendre au milieu de grandes savanes très éloignées, où se tenait une sorte de marché fréquenté par des Indiens sauvages qui y apportaient des sabres d'abattis, et des haches de fabrication européenne (ces Indiens eux-mêmes les tenaient d'autres nègres marrons établis dans les forêts des Guyanes).

C'est à cette foire qu'ils achetaient, disent-ils, par échange, les objets divers dont ils avaient besoin. Ils ne savent malheureusement pas d'où venaient ces Indiens ni où habitaient leurs fournisseurs.

Il est toutefois certain que les affluents du haut Trombetas sont pour la plupart aurifères.

Le père José Nicolino de Souza, élevé à Aire (France) par les pères jésuites, avait trouvé dans leurs anciennes archives secrètes un manuscrit en latin, datant de près de cent ans, et indiquant la direction qu'il fallait suivre pour arriver aux gisements aurifères du Haut-Trombetas.

En 1886, de retour à Obidos, où il était vicaire, il fit une première expédition dans le haut du fleuve avec des membres de sa famille et il revint à Obidos avec plusieurs kilogrammes de pépites qu'il employa pour payer la restauration de son église. Ce prêtre a raconté à des gens honorables encore vivants, qu'il était arrivé après une

longue marche à une forêt absolument vierge et très grande qu'il avait mis neuf jours à traverser, et que, de l'autre côté de cette forêt il avait rencontré des plaines immenses où étaient établis des Indiens à cheveux presque blonds, à peau claire et aux yeux vert-bleu, qui avaient été très hospitaliers. Il avait trouvé là, disait-il, de l'or à fleur de terre le long de plusieurs rivières, et en ayant pris ce que son escorte et lui pouvaient porter pendant une si longue et si fatigante marche, il était revenu sur ses pas avec l'espoir de recommencer, et de mieux réussir la fois suivante. Il essaya, en effet, un second voyage, mais, pris par les fièvres, il mourut en route. Les six membres de sa famille qui l'accompagnaient et qui ne connaissaient pas la route à suivre, retournèrent à Obidos.

Il ne faudrait pourtant pas chercher dans l'exploitation de gisements aurifères, une magie, une poésie qui n'existe pas.

Si l'inattendu des découvertes, et l'espérance qui soutient constamment le prospecteur dans son périlleux métier, peuvent donner réellement une sorte de fièvre spéciale bien dénommée la fièvre de l'or, on ne doit pas oublier qu'il faut, au point de vue de l'exploitation, considérer l'or comme un métal quelconque, fer, cuivre, zinc, etc., dont le seul avantage consiste en ce que sa valeur n'a pas à subir les fluctuations d'un marché quelconque [?].

La grande faute de tous les exploitants est ne pas considérer au début de leur entreprise le prix de revient de cet or. Il est fréquent, en Guyane, de voir des commerçants entendus aux affaires, possédant des magasins dont ils connaissent la valeur exacte, se ruiner lentement mais sûrement, en entretenant des placers qui produisent un nombre respectable de kilogrammes d'or par mois, et cela, [parce qu'ils n'ont jamais songé à se rendre compte du prix de revient de leur or](#), tandis qu'ils le font pour toute autre matière.

Ces commerçants très honorables se sont, la plupart du temps, laissé entraîner à la suite d'un aventurier quelconque qui leur a montré des pépites de 100 et 200 grammes et ils ont fait tous les frais de l'entreprise, confiant le soin de la diriger à ce prospecteur qui n'est souvent même pas du métier et toujours mauvais administrateur.

Je dis : toujours, parce que je considère que les qualités d'audace et d'énergie qui sont indispensables à la vie d'aventures et qui se rencontrent fréquemment chez les prospecteurs de Guyane, sont diamétralement opposées aux qualités de sang-froid, de prudence et de prévoyance, qui doivent constituer les mérites d'un administrateur de mines d'or.

C'est un dur métier que celui de prospecteur. Partir presque seul, accompagné seulement de 3 ou 4 nègres portant les vivres et les outils, pour s'enfoncer dans le grand bois en n'ayant pour guide que sa boussole ; tendre, le soir, son hamac sous un carbet que l'on a fait à la hâte et que l'on abandonnera le lendemain : vivre de bacalieu, de couac et de riz, de singes et de tortue, s'anémier sous un climat fiévreux, alors qu'aucun reconstituant n'est à votre portée, telle est la vie qui use le chercheur d'or.

Lorsque de vagues indices dans la nature du sol ou de la végétation ont révélé un endroit propice, ces hommes creusent un trou de prospection, pour rechercher la couche aurifère. Prenant dans la couche deux bonnes pelletées de terre, soit une dizaine de kilogrammes, le prospecteur lave cette terre dans un plat conique en bois appelé « batée », opération délicate et difficile, demandant un tour spécial pour ne laisser au fond de la batée que les grains d'or, plus lourds que la terre et les graviers que l'habileté de l'opérateur doit chasser en un temps plus ou moins long.

Le chercheur d'or évalue alors cette batée, cherchant à se rendre compte d'une façon très approximative de la valeur du terrain au point de vue de l'exploitation avec les *sluices*. L'évaluation des prospecteurs se fait généralement en *sous marqués*. Cette monnaie guyanaise, si courante dans le pays, équivaut à deux sous de notre monnaie.

Une terre payant : un « sou marqué » contient environ 33 milligrammes d'or à la batée. Or, la batée étant à peu près la centième partie du mètre cube, et un mètre cube

de terre en terrain aurifère posant en moyenne 15 à 1.800 kilogrammes, une tonne de terre contiendrait 5 fr. 60 à 5 fr. 80 d'or. C'est en Guyane de la terre pauvre.

Il ne s'ensuit pas qu'une exploitation aurifère de terrains alluvionnaires soit rémunératrice parce que le terrain est riche.

Des terrains payant à la batée 0 fr. 70 à 1 franc sont parfois inexploitable et on oublie trop souvent, en exposant le produit d'une batée, de mentionner la profondeur du déblai, et la nature du sol à enlever avant de parvenir à la couche.

Il est préférable d'exploiter un terrain payant « deux sous marqués » à la batée, dans une couche située sous 50 centimètres de déblai, qu'un terrain payant 1 franc sous 6 pieds de déblai.

Un changement de niveau, une pénétration en montagne ou une solution de continuité dans la couche occasionnent, dans ce dernier cas, des frais de recherches et une interruption de travail bien plus considérables que lorsque la couche est voisine de la surface du sol.

Ces arrêts dans l'exploitation mangent le bénéfice qu'on en retirerait ; aussi, autant une société bien organisée a-t-elle des chances de prospérer et d'enrichir ses actionnaires, en exploitant méthodiquement les terres de Guyane, qui sont, pour la plupart, d'une richesse incontestée, autant, d'autre part, faut-il se méfier des entreprises à fonder sur des rapports faits à la légère ou sur les racontars des nègres qui ne sont jamais que de grands enfants menteurs.

L'OR À LA GUYANE (*Paris-Capital*, 11 décembre 1901)

Sous ce titre, nous lisons dans la *Dépêche coloniale* une lettre qu'un placérien de la Guyane, M. Daniel Casey, vient de faire parvenir à M. le ministre des colonies par l'intermédiaire du conseil supérieur des colonies.

Nous reproduisons cette lettre qui ne manquera pas d'intéresser les porteurs d'actions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise

Les concessions aurifères de leur compagnie, situées sur la rive gauche de l'Awa, en territoire hollandais, sont bien protégées contre les incursions des maraudeurs par un poste de police hollandaise installé sur le placer même depuis de longues années.

C'est cette même faveur que réclament les concessionnaires français ayant leur exploitation dans l'Inini, dans la même zone aurifère, et vis-à-vis des concessions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise .

« Le dernier courtier arrivé de Cayenne a apporté, en même temps que la confirmation de la richesse fabuleuse de la découverte aurifère de l'Inini, affinent de la rivière Awa, les plaintes des colons et industriels français qui, au prix des plus grands sacrifices, ont mis ces gisements à jour.

MM. Léonce Melkior, Th. Le Blond, la Société du placer « Enfin ! », etc., etc., tous ayant participé par leurs expéditions à cette découverte sont, en ce moment, dépouillés par des étrangers ; ils se sont adressés au gouverneur de la colonie pour obtenir de son administration les moyens de faire cesser le pillage effréné dont ils sont victimes.

Leur cause est trop juste pour que l'autorité n'use pas de tous ses moyens pour la défendre.

Pour réagir efficacement contre les pillards dont 90 % sont Anglais, la mesure à appliquer immédiatement serait de mettre l'embargo sur la zone riche et de faire défense absolue de rechercher ou d'exploiter cette partie du domaine, jusqu'à ce que les premiers pionniers aient fait procéder, par des arpenteurs du cadastre colonial, à la délimitation des terrains demandés par eux et accordés par l'administration locale, avant même que l'existence de l'or y ait été constatée.

Pour arriver à ce résultat et donner équitablement satisfaction aux inventeurs, elle aurait à créer trois postes de surveillance, le premier sur l'île de Benten-Youca dans le Maroni au pied du saut Polggoudou ; le second à l'embouchure de la crique *mau* [?], dans la rivière Awa et le troisième, non le moins important, dans la rivière Approuague.

Il est de toute utilité de créer également un poste dans l'Approuague, car cette route, pour arriver à l'Inini, est connue et a déjà été pratiquée.

Tout le monde sait, à la Guyane, que, lors de la contestation entre la France et la Hollande au sujet de la riche zone aurifère de l'Awa, actuellement en florissante exploitation par la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise, les pillards d'alors, empêchés de se rendre sur ce point par la présence des postes franco-hollandais installés dans le Maroni et l'Awa, passaient par la rivière Approuague, remontaient celle rivière, et au-dessus du Saut Catouri, ils gagnaient l'Inini par terre, guidés et aidés par les Indiens Émerillons pour pénétrer sur la concession de l'Awa et y voler de l'or.

Ces postes ne seraient nullement une gêne pour les anciennes exploitations actuellement en travail dans ces deux rivières Awa et Maroni. Elles y trouveraient, au contraire, grand profit, leurs propriétaires ou administrateurs n'auraient qu'à munir leurs patrons de canots de déclarations spéciales qui, présentées au visa des chefs du postes, leur permettraient de circuler librement.

Les dépenses occasionnées pour la création et l'entretien de ces postes ne seront pas très importantes ; en tous cas, la colonie en obtiendra une sérieuse compensation, elle verra, à l'avenir, arriver à son chef-lieu, toutes les productions qui auront été faites à l'Inini, par des industriels et colons honnêtes, au lieu de les voir filer frauduleusement chez les voisins.

La découverte aurifère de l'Inini n'est ni la première, ni la dernière qui se fera dans le riche domaine de la Guyane française, dont le sol et le sous-sol sont plus fournis en métaux précieux que ne l'est celui du Transvaal. Si l'on veut, à l'avenir, ne pas voir se renouveler le pillage actuel, l'administration de ce beau domaine ne devra plus distribuer des concessions d'exploitations aurifères définitives d'une contenance ridiculement modeste de 100 hectares à des ouvriers étrangers, sans état civil, sans domicile, sans répondants, par le seul fait seulement qu'ils ont 50 francs en poche pour se les procurer.

La réciprocité, vous le savez, n'existe pas pour nous autres Guyanais et Français chez nos voisins, les Hollandais, les Anglais et les Brésiliens. Tous les ouvriers qui se présentent dans les ports de ces colonies sont obligés, avant de débarquer, de justifier de moyens d'existence ou de répondants et de pièces consulaires indiquant leur nationalité.

Nous pensons — et vous estimerez sans doute avec nous — qu'il n'y aurait aucune exagération à leur appliquer chez nous le régime auquel ils nous astreignent si rigoureusement chez eux. »

TOUR DU MONDE

Journal des voyages et des voyageurs.
Sommaire du n° 39 (24 septembre 1904)

1° La Bretagne du Sud, par M. Gustave Geffroy.

2° [À travers le monde Vers les placers de la Guyane française. L'exploitation des alluvions aurifères, par Albert Bordeaux.](#)

3° Civilisations et religions : Les idées religieuses et politiques des oasis sahariennes. — La Question des Langues et les Missions protestantes aux Philippines.

4° La lutte économique. Les Chemins de fer du Siam

Etc.

L'OR À LA GUYANE FRANÇAISE
par P. d'Horel
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 28 février 1906, p. 37-48)

L'or perdu
par Eugène Destez
(*Gil Blas*, 28 janvier 1907)

Les placers de la Guyane française, faute d'être protégés, perdent plus de douze millions par an depuis plus de dix années.

L'or est peut-être une chimère, mais c'est une chimère qui rapporte de gros droits à l'État. D'ailleurs, il en est bien peu qui professent pour ce « vil métal » le mépris qu'ils affichent. L'or est donc une substance que la logique sociale oblige à classer parmi les objets de première nécessité.

L'un des territoires de nos possessions lointaines fournissant le plus d'or est la Guyane.

Ses placers fournissent de 10 à 12 millions d'or par an. Les « prospecteurs » s'y multiplient.

Il paraît que ces prospecteurs prospectent avec une telle assiduité qu'ils ne respectent pas toujours la propriété et l'individu comme il conviendrait. Ils prospectent même au revolver, et M. Picanon, président du conseil général de la Guyane, vient de déclarer à la séance d'ouverture de cette assemblée qu'il établissait des postes de gendarmerie dans la région menacée. Toutefois, il préconise la douceur et a seulement fait donner des ordres pour l'éviction des prospecteurs dangereux hors du territoire des concessions.

Cette situation troublée au pays de l'or ne date pas d'hier. Elle fut maintes fois signalée et par les concessionnaires réguliers eux-mêmes et par les explorateurs qui s'en furent sur place étudier la vie aventureuse des audacieux qui s'y rendent.

De nombreux romanciers empruntèrent même leurs sujets à l'existence des chercheurs d'or.

Un explorateur, M. Paul Caillard, a battu le pays. Il a parcouru la Guyane française en tous sens, il a vécu la vie en cette terre féconde en richesses aurifères, mais singulièrement aride, et cruelle à ceux qui viennent tenter de lui arracher ses trésors.

De son voyage, M. Paul Caillard a rapporté non seulement des souvenirs pittoresques, mais aussi des observations pratiques, administratives pour ainsi dire, sur les moyens à employer pour défendre et nos chercheurs d'or réguliers, et nos concessionnaires qui risquent leurs capitaux et la vie de leurs ouvriers, contre le banditisme qui opère là-bas en toute liberté.

Tout le monde mineur

C'est en 1856 que la présence de l'or en quantité suffisante pour justifier l'exploitation fut constatée en Guyane. Primitivement, les noirs, récemment émancipés, fournirent la main-d'œuvre. Le prix de 5 à 6 francs par jour qu'on leur offrait sur les placers les transporta de joie : tout autre travail fut abandonné.

Les gros capitalistes seuls pouvaient affronter la mise en œuvre. Bientôt, l'appât de l'or, la perspective du gain facile, firent grossir outre mesure la population des placers et y introduisirent des éléments nouveaux mais dangereux.

Les Anglais du Dameraie et des petites Antilles se répandirent sur les chantiers, des ouvriers de Cayenne apportèrent dans ce milieu mobile des idées subversives,

essentiellement contraires aux principes d'ordre et de discipline du passé. En 1867, un prospecteur heureux lave au Maroni une « batée formidable » et, dans les pays voisins se répand la nouvelle que la découverte a été faite à l'Awa, sur un territoire contesté.

C'est alors un mouvement, une migration affolée. Antillais et Cayennais désertèrent les placers réguliers pour se ruer comme une volée de sauterelles sur le nouveau champ d'or.

Les bandes et leurs chefs

La fièvre de l'or — et le succès de quelques batteurs — donnèrent naissance aux expéditions. On donna ce nom à des entreprises comprenant de six à dix chercheurs, embauchés par des négociants ou placériens qui, sous les ordres d'un chef, travaillaient « à la part ». On organisait des chantiers où chacun des participants versait de 5 à 10.000 francs. Ces bandes enrôlèrent sur place, à l'Awa, des Antillais ou des Anglais. C'est à la faveur de cette organisation nouvelle que pénétrèrent les bandes d'irréguliers, composées de gens sans papiers, sans argent, sans aveu, sans concessions d'aucune sorte.

Ces parasites de l'or, essentiellement mobiles, se mêlèrent aux ouvriers français et préconisèrent le système « les placers aux mineurs », ce qui signifiait aux « indépendants », c'est-à-dire aux derniers venus.

En 1894, l'Africain Tamba lança le « Carsevenne ». Des fortunes rapides s'édifièrent sur cet Eldorado moderne, mais les esprits s'allumèrent de façon inquiétante. Les vols, les actes de brigandage se multiplièrent sur les placiers. On travailla sans laisser trouer, on fouilla, on pilla les placers, et quand les concessionnaires réguliers voulurent réclamer leur droit, c'est à coups de revolver et de carabine qu'on les reçut.

L'or passe sans payer

En dehors des mines personnelles tubées par les concessionnaires, le fisc perdait chaque mois des centaines de mille francs.

L'or paye un droit d'entrée de 216 francs par kilog. Or, en 1902 et 1908, les agents des postes de l'Inissi et de l'Awa, à la frontière de la Guyane hollandaise, durent renoncer à saisir l'or, en présence des dangers qu'ils couraient et de la résistance à main armée qu'ils rencontraient.

On finit, en 1902, par supprimer les postes et une tentative de répression de la fraude qui coûta 100.000 francs, n'amena que la prise de dix-neuf individus — parfaitement inoffensifs, d'ailleurs.

Les zones utiles actuelles

La Guyane française actuelle comprend cinq districts, payants. On les appelle : Oyapock, Appronague, Smamory, Mana et Maroni.

Ces cinq districts ne sont exploités fructueusement que dans la partie haute. Ils sont occupés dans une forte proportion par les irréguliers, notamment à Mana.

Le découragement s'empara des concessionnaires. Ils sont violentés, pillés, assassinés ou dépouillés.

L'or s'en va à flots, par centaines de mille francs chez les Hollandais.

Depuis 1894, plus de 125 millions se sont égarés par cette voie, vers Demeracé, Sainte-Lucie, la Dominique et la Barbade.

La répression de fraudes ainsi prodiguées et les bénéfiques à recouvrer, valent-ils la peine d'être étudiés ?

La question n'est pas douteuse.

Le remède

Le remède normal consiste dans l'établissement d'une police qui devra opérer à la Guyane française une véritable œuvre d'assainissement, un nettoyage des placers.

Deux solutions sont possibles :

La police des placers faite par leur personnel même, c'est-à-dire la création d'une milice.

Multiplier les « assermentations » parmi les employés habituels, les dresser à une certaine discipline et leur fournir des armes, des munitions, les objets de campement et d'opération nécessaires aux diverses expéditions qu'ils peuvent être appelés à entreprendre.

Ou créer une police militaire spéciale, recrutée et organisée par la métropole, dont les hommes seraient choisis parmi les volontaires de l'armée.

Il va de soi que cette police devrait présenter des conditions exceptionnelles d'entraînement et d'endurance, être composée d'Européens, de créoles et d'Africains, être munie d'un outillage lui permettant de longs isolements de toute base de ravitaillement. D'après les calculs établis par M. Caillard, le budget des deux premières années de fonctionnement ne dépasserait pas 200.000 francs, résultant de parts contributives fournies par l'État, le budget local, la caisse de réserve et les concessionnaires. Or, dans une zone de richesse moyenne comme à Mana, chaque ouvrier donne de 4 à 500 grammes d'or. On peut prévoir l'arrestation de 150 à 200 maraudeurs, ce qui, défalcation faite des parts de prise, laisserait à l'État un bénéfice de 180.000 francs.

On voit donc que ce léger sacrifice vaudrait la peine d'être consenti, d'abord pour assurer la sécurité et le respect des droits de nos nationaux qui vont chercher fortune dans ces régions lointaines, mais aussi pour assurer la perception des droits sur l'or, une source de richesse pour la France qui finira par se tarir si des mesures énergiques ne sont prises à bref délai.

Guyane
Développement des dragages aurifères
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 octobre 1910)

Une société a vu le mois dernier sa production s'élever à 23 kilogrammes d'or.

Une autre société terminera le montage d'une drague sur le Courcibo dans quelques mois.

[Société du Sparwine]

La Société du Sparwine arrive à la dernière phase de sa période préparatoire. Le commencement de l'exploitation sur un terrain rémunérateur n'est plus qu'une question de semaines.

.....
D'autres sociétés de dragage pour la Guyane sont en voie de formation.

SITUATION GÉNÉRALE
À LA GUYANE FRANÇAISE

DOCUMENTS ET PROJETS
par Paul Samary,
gouverneur de la Guyane française.
(*La Vie coloniale*, 1^{er} avril 1911)

.....

J'ai, maintenant, messieurs les conseillers généraux, à vous entretenir sommairement des résultats de l'exploitation aurifère qui constitue encore, à l'heure actuelle, la principale industrie de la colonie.

Notre importation dépend au premier chef des besoins de nos placers et l'on peut dire que l'industrie minière alimente encore presque entièrement le budget de la Guyane.

En dehors des ressources qu'elle obtient ainsi indirectement par la perception des droits à l'entrée, la colonie retire directement de l'exploitation de l'or une recette annuelle qui dépasse le million.

.....
Enfin, le Service des Mines, qui fonctionne sous la direction d'un chef très actif et dévoué, à l'entière satisfaction de l'Administration, a pu faire procéder pendant les deux dernières années à la visite de 41 concessions et à la vérification de leurs périmètres.

En vous signalant à nouveau l'exploitation filonienne, telle Adieu-Vat, il me reste à vous dire quelques mois de l'exploitation industrielle des alluvions, qui semble entrer dans une phase nouvelle par suite de l'application à l'extraction de l'or alluvionnaire des procédés mécaniques qui ont donné dans les autres pays miniers d'excellents résultats, permettant de traiter dans le même temps, beaucoup plus de matières aurifères et de s'adresser utilement à des alluvions beaucoup moins riches.

Je veux parler principalement des dragues aurifères. Dans le courant des deux dernières années, en dehors de la drague *Élysée* installée depuis longtemps, trois dragues à or ont été importées dans la colonie. Le montage de l'outil destiné à l'exploitation de la rivière Courcibo n'est pas encore achevé.

Un accident grave qui, il faut l'espérer, ne sera pas irrémédiable, immobilise pour le moment la drague de la Société du Sparwine, déjà conduite, au prix de très courageux efforts et dans de bonnes conditions, à 8 kilomètres en amont de l'embouchure de cette crique, où je l'avais vu récemment fonctionner.

[Syndicat Mana]

Quant à la drague du Syndicat Mana, elle est en utile fonctionnement. Cet outil, qui pèse près de 200 tonnes, a été amené, par pièces détachées, à plus de 180 kilomètres à l'intérieur des terres au moyen de simples canots. La mise en marche de cette drague remonte au mois de février 1910. Depuis cette époque, suivant la communication officielle qui nous en a été faite, ce puissant engin, fonctionnant à la satisfaction des intéressés et installé dans une des criques de l'ancien placer Orion, a produit, de mars à juin 1910, 55 kilogr. 500 d'or.

Ces résultats, de bon augure pour l'avenir, vous intéresseront certainement et je saisis, en terminant cette rapide revue minière, l'occasion qui m'est offerte d'assurer de la complète sollicitude de l'Administration tous ceux (ouvriers, ingénieurs ou patrons) qui contribuent par leur savoir, leur travail et leur énergie, à faire mieux connaître et mieux apprécier notre chère Guyane,

.....

Les dragages aurifères en Guyane française (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 octobre 1911)

M. de la Marlière ⁴ publie dans le *Bulletin des ingénieurs civils* une étude dont nous extrayons le début et les conclusions :

⁴ Léopold de la Marlière (1871-1942) : ingénieur ECP, ancien directeur de la Compagnie minière et de dragages de Guyane. Voir [encadré](#).

Nature du gisement. — Les portions aurifères des alluvions que nous avons rencontrées au fur et à mesure de l'avancement de la drague peuvent se rattacher à l'un des deux types généraux suivants :

1° Ou bien une argile molle, formant bedrock, contenant des points d'or dans sa partie supérieure, surmontée d'un lit de quartz de quelques centimètres d'épaisseur, mais très riche. Les morceaux de quartz sont enrobés dans une matière très argileuse, mélangée de sable. C'est le type des « couches » minces, riches et « pochées », c'est-à-dire à teneur irrégulière. Leur largeur varie généralement de 4 à 10 mètres ;

2° Ou bien une argile plus compacte et stérile comme bedrock, surmontée d'une épaisse couche de quartz (pouvant atteindre 1,50 m.). Cette couche est peu argileuse, très sableuse, d'une largeur beaucoup plus grande que celle du premier type, dépassant parfois 40 m. Le cube de couche par mètre courant de crique est donc beaucoup plus considérable que dans le premier type, mais aussi la teneur au mètre cube de couche y est bien plus réduite.

Il apparaît, en résumé, que la teneur au mètre courant de crique varie relativement peu, mais que cette teneur est parfois concentrée dans quelques mètres de largeur et quelques centimètres d'épaisseur, et par ailleurs, au contraire, répartie sur une largeur et une épaisseur beaucoup plus considérables.

Le but de tous les essais faits et des perfectionnements apportés a été précisément d'adapter la drague à ces deux cas extrêmes : on conçoit que, dans le premier cas, l'objectif doit être de laver très soigneusement et d'éviter les pertes, et, dans le deuxième cas, de traiter convenablement la plus grande quantité possible de matière par unité de temps.

Conclusions. — Nos conclusions très nettes, basées sur l'expérience déjà longue que nous avons, notre collègue M. [Léon] Delvaux et moi, du dragage des alluvions guyanaises, sont les suivantes :

1° La récupération de l'or avec nos appareils actuels, sans être évidemment parfaite, est très satisfaisante. L'adoption d'appareils plus compliqués, pour un gain infime et même problématique, entraînerait de multiples inconvénients. La simplicité est la première qualité que doivent présenter des installations dans des pays aussi reculés et aussi primitifs.

2° La principale condition d'une bonne récupération, c'est un lavage puissant, rationnel et méthodique de l'alluvion dès son arrivée dans le cribleur. Si la matière est bien lavée, l'or se dépose ensuite facilement. En résumé c'est le travail du cribleur, beaucoup plus que celui des tables, qu'il faut surveiller. La pratique est le seul guide en la matière.

3° L'accroissement des productions doit être recherché beaucoup moins dans une amélioration du rendement au lavage, sur laquelle le gain possible est assez faible, que dans une augmentation de la quantité traitée efficacement par unité de temps.

Nous avons déjà réalisé, de ce côté, de notables améliorations depuis la mise en route de la drague Mana n° 4, et l'expérience actuelle nous permet d'escompter pour de nouvelles unités un accroissement supplémentaire du cube traité et, par suite de la production obtenue.

Nous exprimons, en terminant, notre conviction que l'industrie du dragage peut être désormais entreprise en Guyane sur des bases certaines, grâce à l'expérience acquise, et qu'elle est la seule méthode pratique d'extraire de ce pays les grandes quantités de métal précieux qui y sont enfouies.

Au 31 décembre 1911, il avait été délivré 175 permis d'exploitation de placer, représentant une superficie de 116.173 hectares. Au 31 décembre 1912, la superficie concédée s'élevait à 119.779 hectares pour 194 permis.

Il en résulta pour 1912, une augmentation de 19 permis, pour une augmentation dans la surface concédée de 3.606 hectares. Cette augmentation provient de ce que la législation en vigueur, c'est-à-dire le décret de 1906, est mieux compris des chercheurs d'or.

Pendant l'année 1911, la production d'or déclarée en Douane avait été de 3.787 kil. 735 ; en 1912, elle a été de 4.142 kil. 578. Cette augmentation de 354 kil. 923 est la conséquence de la découverte de quelques petits gisements d'or.

Les concessionnaires de mines d'or régies parla loi de 1910 n'exploitent que les alluvions de surface.

En ce qui concerne l'exploitation fluviale par dragage, le nombre des permis délivrés en 1912, a été de sept, ce qui porte le nombre total de permis délivrés à ce jour à 32.

Au cours de l'année 1912, il n'a été déclaré au Service des Mines qu'une seule constitution de société pour l'exploitation de l'or.

(Bulletin de l'Office colonial).

L'industrie de l'or en Guyane
par Lucien Gasparin,
député de l'île de la Réunion,
membre de la commission des colonies
(Les Annales coloniales, 11 décembre 1923)

L'or a maintenant une telle valeur qu'il paraît urgent de profiter des circonstances pour mettre en pleine exploitation les placers de la Guyane. L'histoire de cette industrie est assurément plus fertile en déceptions qu'en succès mais si l'on examine le fond des choses, il n'est pas malaisé de voir que bien des échecs auraient pu être évités.

La première tentative de dragage en Guyane fut faite par M. Conrad à la crique Ipouan (Approuague). Avec sa petite drague rudimentaire, plutôt minuscule si on la compare aux fortes et grandes dragues qui sont en activité dans divers pays, il obtint des productions rémunératrices malgré les difficultés du début avec un capital aussi minime qu'insuffisant. Cette exploitation dura deux ans et il est regrettable que cet initiateur n'ait pas trouvé une aide pécuniaire plus efficace.

Plus tard, c'est à la crique Sant, affluent de la grande crique Tigre (Sinnamary) que la « Compagnie des dragages aurifères de la Guyane* », établit sa drague « Speranga », provenant des chantiers Werf-Conrad à Harlem (Hollande). M. Herre Wyn, commandant d'infanterie de marine en retraite, avec la collaboration active de M. l'ingénieur Pottereau, obtenait avec cette drague, à ses premiers essais, une production d'or de 3 kilogrammes. Mais certaines pièces de l'appareil étaient défectueuses ; il fallait les remplacer et apporter à la drague certaines modifications. La défectuosité d'une chaudière à foyer trop faible était surtout un empêchement radical à la marche régulière de la drague et M. Herre-Wyn, délégué du conseil d'administration, décida de rentrer en France pour réaliser promptement le programme des changements reconnus indispensables. Des malentendus survinrent à Paris ; on s'étonna du chiffre des dépenses, comme si le budget d'une entreprise coloniale peut être à son début réglé avec précision ; s'en tenir à une pareille conception d'une affaire de ce genre, c'est, comme le dit fort bien M. Balby, président de la Commission consultative des Mines, la condamner d'avance. La liquidation s'ensuivit.

Les milieux financiers ont, depuis lors, un peu appris et ne retomberaient pas dans une telle erreur. Mais, à l'époque, on s'imaginait que les colonies étaient des endroits où il n'était pas besoin de semer pour récolter.

Nous avons ensuite, dans ce martyrologe des exploitations aurifères en Guyane, l'histoire de la drague « Flora » d'un type à peu près semblable à la précédente, que M. Levat ⁵ fit monter sur la rivière Courcibo (affluent du Sinnamary). Elle donna des productions d'or remarquables, variant de 400 grammes à 1 kilogramme, et plus par journée de 10 heures de marche. Elle vécut quatre ou cinq mois et sombra « par impéritie » engloutie dans le sable de la rivière. Ce qui doit servir d'exemple pour ne placer à la tête d'une telle entreprise qu'un homme compétent.

Tout récemment, on put voir fonctionner une petite drague, du type d'expérience, à la rivière Lézard, affluent de la Mana, et qui produisit 8 à 10 kilogrammes d'or par mois, avec un effectif d'une trentaine de travailleurs. Nous avons le regret d'avoir à dire que cette drague appartenait à des étrangers, la South American Goldfields Co Limited, qui a, depuis lors, terminé le montage de sa première vraie drague d'exploitation, très robuste, et qui peut passer 700 mètres cubes (théoriquement même 1.200 mètres cubes) de matières par journée de 24 heures.

Si l'on veut aboutir, il faut résolument s'orienter du côté de l'exploitation par dragues et abandonner le système barbare et improductif de *sluice* à bras. Quelques chiffres suffiront à montrer quelle économie prodigieuse permet de réaliser le procédé moderne : 300 personnes travaillant au *sluice* à bras traitent 50 mètres cubes par jour, avec des aléas d'arrêt du travail. Avec le dragage mécanique 35 personnes traitent 700 mètres cubes.

Il convient seulement d'observer qu'avant d'établir ces appareils fort coûteux dans un terrain ou dans une rivière quelconque, il y a lieu de s'assurer de la richesse et de la teneur des alluvions qu'on est appelé à traiter, au moyen de sondages préliminaires, faits avec méthode. Quand ces précautions sont prises, les rendements sont rapidement intéressants. En effet, il n'y a pas ou presque pas de déblais stériles à enlever, au moins dans les alluvions des rivières telles que l'Approuague, l'Oyac, la Comté, l'Orapu et le Sinnamary, le sable qui, généralement, recouvre la couche aurifère étant lui-même, le plus souvent, aurifère. En tous cas, le stérile, quand il y en a, est enlevé avec facilité sans rencontrer de bois, ou très peu.

De plus, les couches aurifères étant généralement très épaisses, il y a là une circonstance avantageuse pour la marche régulière, sans grand déplacement de la drague.

Nous ne saurions trop engager les hommes d'initiative à porter leur attention sur une exploitation qui, conduite avec des capitaux suffisants et une direction technique appropriée, doit avoir des résultats très rémunérateurs.

L'exploitation actuelle de l'or en Guyane
par Léon DELVAUX,
ingénieur des Arts et Manufactures.

(*Revue internationale des produits coloniaux*, janvier 1929, p. 343-344)

Lent, pénible et monotone, le voyage en canot, de la côte au « placer », ne manque pas d'un certain pittoresque. L'embarcation, longue et étroite pirogue taillée dans un

⁵ David Levat (Montpellier, 26 avril 1855-Braye-sur-Maulne, 10 avril 1918) : X-Mines. Un temps directeur général de la Société le Nickel, il effectua des missions au Turkestan russe et en Boukhovine et dans de nombreuses colonies françaises. Il s'engagea dans la Société d'Adieu-Vat et de Bonne-Aventure, en Guyane (1904) qui aboutit à une liquidation (1911). Membre du conseil supérieur des colonies. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 octobre 1912 (min. Colonies).

tronc d'arbre, convient au pénible service qu'elle doit fournir au passage des rapides, au glissement sur les roches, aux échouages sur le sable ou sur les troncs d'arbres immergés. Son équipage se compose de deux robustes noirs, Boschs ou Saramacas, souples et forts, aux attaches puissantes, aux muscles saillants ; ils s'adjoignent souvent un ou deux débutants de la famille, garçons ou filles, embarqués comme mottes, pour apprendre le métier. Tandis que le plus âgé, assis à l'arrière, dirige de sa large pagaie la marche de l'embarcation, les autres, debout à l'avant, rythmant le moulinet de leur long « takari » en bois nouveaux, prennent appui sur le lit de la rivière et d'un souple effort font avancer la pirogue.

Voici un canot qui descend, retournant à vide à la côte, après avoir déposé aux placers les marchandises dont il était chargé. Des deux côtés, les canotiers s'observent d'abord sans mot dire; puis, alors que les deux canots se sont déjà croisés, l'un des piroguiers se décide brusquement et envoie son bonjour à ses « frères » — entendez seulement ses compatriotes. Et c'est, dans leur idiome rauque et sonore, une conversation précipitée tant que les deux équipages restent à portée de la voix.

Plus loin, nous dépassons une expédition de « bricoleurs » — chercheurs d'or - partant à la recherche de la crique riche. Dans un vieux canot fissuré et déformé, ils ont entassé leur bagage hétéroclite : linge usé, vieux effets, accordéon, derniers restes d'une splendeur éphémère à la suite d'une découverte heureuse. Tout cela est jeté pêle-mêle avec des vivres, obtenus — à crédit si possible — d'un négociant confiant, des outils de mineur, de la batterie de cuisine. Un coq, trois ou quatre poules liés ensemble par les pattes couronnent de façon pittoresque l'amoncellement des colis. Entre les caisses, les « pagaras » ou les malles, les membres de l'expédition s'installent au petit bonheur, pagaient avec ardeur; ils s'encouragent de temps à autre d'une rasade de tafia, le nerf de l'expédition, qui a droit dans le chargement à une place d'honneur particulièrement sûre.

Aujourd'hui, la majeure partie de l'or produit par la Guyane est le résultat de l'exploitation par groupements de 6 à 10 Guyanais ou Antillais. L'expédition — c'est le nom consacré — est généralement plus riche en bonne volonté et en espérances qu'en argent comptant. Après bien des démarches, on finit par trouver un commerçant qui se contente d'un acompte sur la livraison et consent à attendre le retour de l'expédition pour toucher le solde. Cela fait, on entasse dans une pirogue les vivres, les bagages, le matériel — fort sommaire du reste — puis chacun prend sa pagaie et voilà nos gens partis, à 2 kilomètres à l'heure, à la recherche de la fortune. Après 15 jours, 20 jours, parfois 30 jours, l'expédition atteint le coin qu'elle avait en vue. Les vivres sont déjà bien entamés et il s'agit de ne pas perdre de temps. Quelques batées pour s'assurer de la richesse, puis on abat des arbres, on fait les planches destinées au sluice, le barrage sommaire qui amènera l'eau et, sitôt le « sluice » monté, on commence l'exploitation.

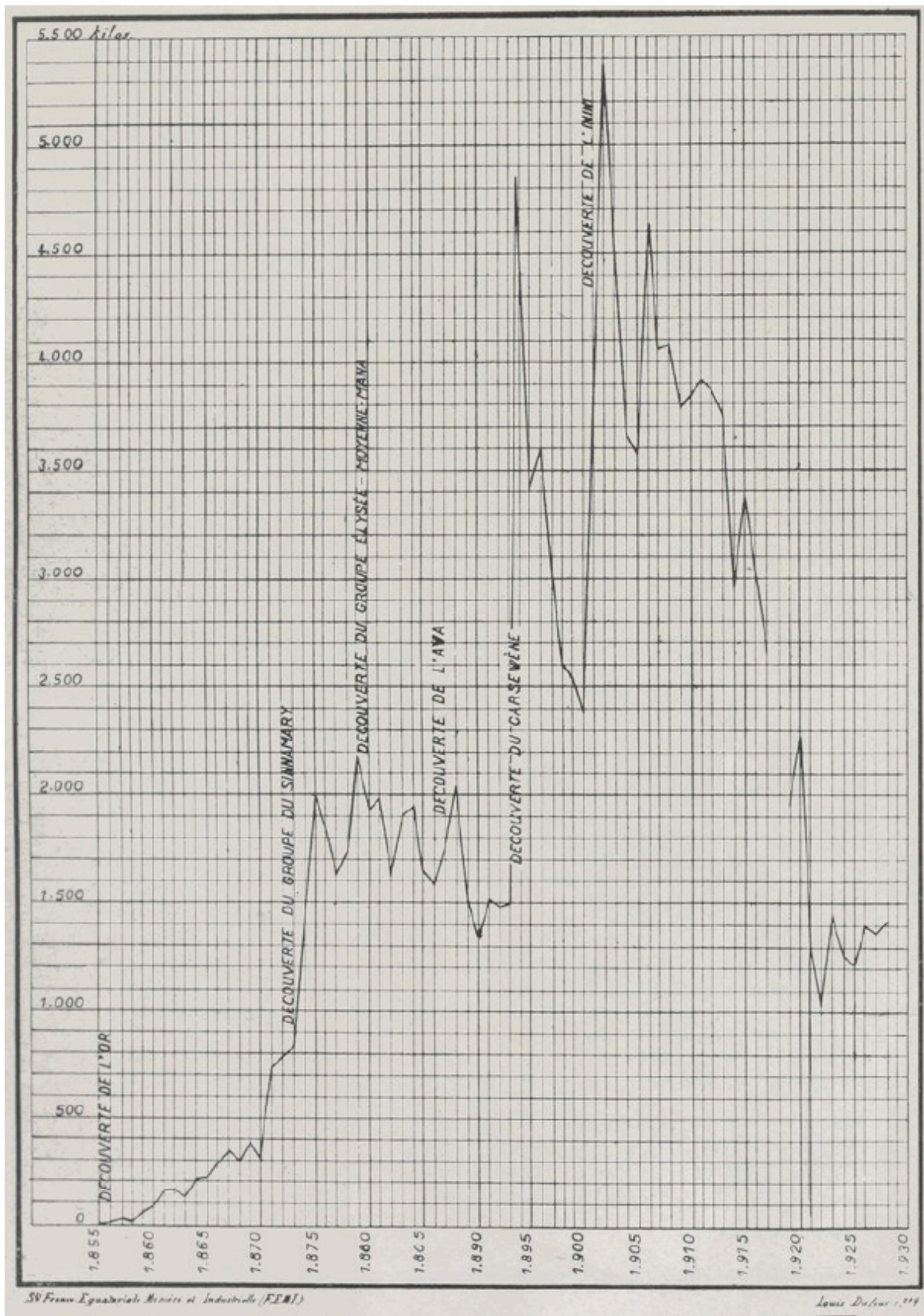
Le sluice est un long couloir en bois de 35 à 40 mètres, dans lequel l'alluvion aurifère est déversée à la pelle et lavée par le courant d'eau. L'or s'y dépose par suite de sa plus grande densité. Vous pensez bien que l'expédition a en tête d'autres soucis que de faire une prospection sérieuse ou une installation définitive. Il faut seulement produire le plus d'or possible jusqu'au jour prochain où l'épuisement des approvisionnements obligera à abandonner les chantiers et à redescendre à la côte.

Plusieurs essais ont été tentés en Guyane à l'aide de dragues. C'est ainsi que des dragues ont été montées dans les criques Sparouine, Grand et Petit Léopard, dans le Sinnamary et l'Approuague. Si toutes n'ont pas donné des résultats entièrement satisfaisants, certaines ont donné des productions mensuelles de 15 à 20 kilos d'or.

Dans des pays aussi peu développés que la Guyane, il faut prévoir un fonds de réserve qui permette de parer aux tâtonnements et aux accidents du début. C'est ce qu'on a, en général, négligé de faire.

Les excavateurs ont été, jusqu'ici, beaucoup moins employés que les dragues pour l'exploitation des alluvions aurifères. Il n'est pas douteux qu'ils ne puissent, au moins en

partie, profiter des perfectionnements que l'expérience a indiqués pour les dragues et fournir, dans certains cas, une solution facile et économique de l'exploitation mécanique.



Production d'or de la Guyane française de 1856 à 1927 (à la sortie)(kg)